

# Expertise CHSCT : La Direction déboutée

En mars 2016, sous l'impulsion des membres CHSCT nous annonçons la décision à l'unanimité des représentants du Personnel de recourir à une expertise externe en raison des conditions de travail fortement dégradées sur le CHPM et plus particulièrement de Médecine 1 et 2, la Pneumo Hospitalisation, la Gastro-Pneumo et la chirurgie 2 de nuit. La direction avait contesté le risque grave et assigné le CHSCT au Tribunal de Grande Instance de Brest.

Le CHSCT n'a pas ménagé sa peine pour constituer suffisamment d'éléments pour constituer le dossier. Les membres CHSCT se sont déplacés à plusieurs reprises pour rencontrer l'avocat retenu par le CHSCT et certains d'entre nous ont assisté à la plaidoirie au TGI de Brest. Cette plaidoirie fut a proprement dite significative du monde qui sépare les agents soignants et les responsables de la direction quant à leur vision du travail au CHPM.

Nous venons d'avoir la décision et les conclusions :

**Le Tribunal a retenu les éléments que nous avons portés  
à sa connaissance et débouté le CHPM de sa demande  
de refus d'expertise.**

Pour le CHSCT, cette expertise s'impose car la direction n'a apporté aucune amélioration et les conditions de travail sont identiques voire pires.

Dans les prochains mois, des experts auditionneront plusieurs personnes du CHPM sur les conditions de travail et rendront leurs conclusions au CHSCT par la suite.

Le travail de fourni et la ténacité des représentants CHSCT sont récompensés.

Le CHSCT c'est les représentants des 3 organisations syndicales, CGT, SUD et CFDT ... les représentants sont là pour l'intérêt des agents et pas pour l'intérêt de leur organisation. C'est un collectif, qui peut certes avoir des divergences mais en ce qui concerne l'expertise, chaque syndicat du CHPM y a pris part.... à Bon entendeur .... Salut !!